

Session ordinaire de Février 1910

Séance du 27 Février 1910

L'an mil neuf cent dix, le vingt-sept du mois de Février, à huit heures du matin.

Le Conseil municipal de la commune de Vieux, dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Figeat Maire, pour la session ordinaire de Février.

Présents M. Figeat, Kainé, Héro, Rambaud, Sauquet, Artaud, Poirand, Ollivier, Aubin, Patry, Bourcier, Ogereau, Gendron, Téletque, Fautret, Gar. Mailliet et Pary.

Absents M. Dauveste, Lozon, Gouzon et Pichard valablement excusés.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Gar Mailliet ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Assistance aux vieillards
aux infirmes et aux incurables

M. le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes des vieillards, des infirmes et des incurables tendant à bénéficier de la loi du 14 juillet 1905, ces demandes ont déjà été soumises à l'examen du Bureau de Bienfaisance.

Demande de
des frais de
du Dr Le

Il invite le conseil à vouloir bien en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Tu toutes les demandes produites et les pièces de chaque dossier.

1. Voir comme suit la liste des personnes qui recevront l'assistance.
2. Déterminer conformément aux indications portées sur la liste ci-dessus, le taux de l'allocation mensuelle accordée à chacun d'eux.
3. Fixer la date du 1^{er} mars 1910 comme point de départ du paiement des allocations mensuelles.

Indiqués à recevoir à domicile

1. Ganelle Marie Louise Veuve Doucet - Châtelier - 5 francs par mois
2. Loren Melani femme Foubert - Haute-H. 5⁺ - d.^o
3. Gris Louise Marie Veuve Ostroumeau - Bassin Lande - 5⁺ - d.^o
4. Martin Francais - Port au Bois - 10⁺ - d.^o
5. Leberc Jules Henri - Humblinville 5⁺ - d.^o
6. Boudon Marie Louise Veuve Gauthier - rue de l'école 5⁺ - d.^o
7. Leclerc Pierre Jean - Petite Lande 5⁺ - d.^o
8. Loren Marie Rose - Prentenault 5⁺ - d.^o
9. Pizaud Jeanne Veuve Gauthier - Rayon 10⁺ - d.^o

Indiqués à hospitaliser

1. Chaigneau Marie Rose femme Henry actuellement assistée à domicile

pour la somme de 15 francs

2: Bedor Marie Veuve Moreau, secourant également l'assistance à domicile (15⁺ par mois) et hospitalisée à la Maison hospitalière de St Paul moyennant 1⁵⁰ par jour

Indigents dont le taux a été augmenté

1: Moreau Louis, Chère Croix - augmenté de 3⁺ (taux 8⁺)

2: Jumeau Pierre, Bretemault - dit: 5⁺ (taux 10⁺)

3: Le Néel Pierre Marie, Nantes, rue des Perollets - augmenté de 3⁺ (taux 8⁺)

Indigents non admis à l'assistance

1: Michaud Françoise Gulake Veuve Barraud, L'impératrice, rejete, enfants en mesure de le secourir;

2: Lambaud Marie Rose Veuve Mercier, Grand Etire, rejete n'a pas l'âge;

3: Boutin Jeanne Rose Veuve Boucard, Jaquie, aguerrie n'a pas l'âge.

4: Guibert Jean, Prophète, rue Nationale 64, rejete, recuit de ses enfants une somme supérieure à l'allocation;

Indigents dont le taux n'a pas été augmenté

1: Jégo Athurien, Basse Lande, recuit un secours du Ministère de la Guerre et une pension de son fils;

2: Caillon Josephine f^{ve} Jégo, Basse Lande, rejete

Demande de remboursement
des frais d'hospitalisation
du sieur Le Borgne

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'à la date du 15 août 1908, le nommé Le Borgne Jean vieillard assisté à domicile par le département du Finistère fut admis à l'Hôpital de Nantes au compte de la commune de Kerpé ayant plus d'un an de séjour dans celle-ci.

Quelque temps après son admission, le Docteur de l'Hôpital qui lui donnait ses soins reconnut que ce vieillard qui était atteint d'une plaie à la jambe ne pouvait guérir, et que dès lors il fallait le considérer comme incurable.

Le 25 Janvier 1909 une lettre fut adressée à Monsieur le Préfet de la Loire Inférieure en sollicitant le remboursement par le département du Finistère des frais d'hospitalisation avancés par la Commune de Kerpé. Le 27 février suivant, le Bureau de Bienfaisance ayant un dossier complet par un certificat d'incurabilité proposait pour l'hospitalisation par le département du Finistère, le dit sieur Le Borgne.

Le 12 juin 1909 cette infirmité est décidée à l'Hôpital de Nantes avant que son hospitalisation fut prononcée et la commune de Kerpé a encore payé les frais de séjour à l'Hôpital de Nantes depuis le jour où ce malade a été reconnu incurable jusqu'à la date du décès.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de solliciter le remboursement des frais payés par la commune pour le nommé Le Borgne Jean.

Le conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire et demande qu'il soit fait droit à cette réclamation le plus tôt possible.

Chemin rural n° 6 de la
Mairie à la Chaussée
Reconnaissance et tracé. (voir des notes)

Monsieur le Président dépose sur le bureau le dossier concernant le chemin rural n° 6 de la Mairie à la Chaussée, et comprenant :

- 1° Le tableau de reconnaissance,
- 2° le plan du dit chemin ;
- 3° L'état parcellaire des terrains à acquérir ;
- 4° Le procès-verbal d'enquête ne contenant aucune réclamation ;
- 5° Une transcription faite par Monsieur Jar. Fanchillet conseiller municipal et s'élevant à 886,40 (terrain et argent).

Le conseil municipal après avoir examiné ces documents, considérant que la reconnaissance et le tracé de ce chemin sont de la plus grande utilité

Est d'avis qu'il y a lieu de reconnaître le chemin rural porté au tableau sous le n° 6, d'en fixer la longueur, les largeurs et les limites conformément aux indications portées aux colonnes 6 et 9, et à celles du plan parcellaire correspondant, et d'en approuver le tracé suivant les lignes rouges ;

Il prie également la commission départementale de bien vouloir approuver le sus dit projet.

Demande de reconnaissance
de chemins ruraux.

Monsieur le Maire demande au conseil de vouloir bien, comme les années précédentes, désigner plusieurs chemins dont la reconnaissance est utile et nécessaire.

Le conseil municipal est d'avis de reconnaître :

- 1° Le chemin de la Brosse-Lande à la Haute-Mairie ;
- 2° Le chemin de Maupertuis à la route de Mouchesoul ;
- 3° Le chemin de Grand à la Brosse ;

Aliénation d'une parcelle
de terrain communal au
Landscape. Résultats de
l'enquête.

M. le Maire fait connaître au conseil que l'enquête ordonnée pour l'aliénation d'une parcelle de terrain communal au village du Landreau à Hugot cultivateur au dit lieu a été défavorable, et que les habitants du dit village ont protesté contre la vente de ce terrain qui leur est d'une grande utilité pour le battage des blés.

Il invite le conseil à vouloir bien en délibérer.

Le conseil municipal,

Tu le procès-verbal d'enquête

considérant que l'avis du commissaire est défavorable au projet d'aliénation de cette parcelle de terrain,

Décide qu'aucune suite ne sera donnée à cette demande d'acquisition.

Rue Gondron à la Galabère
Déclassement, établissement
d'une grille et d'un branchement
d'aqueduc.

Monsieur le Président fait connaître à l'Assemblée que le projet de déclassement de la rue Gondron, dans la partie comprise entre la rue de la Galabère et la route nationale n° 187 est sur le point d'être. Monsieur l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées a fait seulement remarquer que pour la commodité de la circulation des véhicules, la Commune de

Solutions
Demandes de
journalier
Avec d.

Demandes de
d'incorporation

Curage des

Travaux des
dans les comm.

devra supprimer sur la route Nationale N° 124, la partie du caniveau au droit de la Havrerie de la rue (partie au croquis du plan), et qu'en outre, cette suppression entraînera l'établissement, aux frais de la commune, d'une grille et d'un branchement d'aqueduc en amont, afin de permettre aux eaux du caniveau de la route de s'écouler dans l'aqueduc établi le long des constructions (rive droite de la route Nationale N° 124).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les conclusions de Monsieur L. Ingénieur des Ponts et Chaussées.

M. le Maire dépose sur le bureau six demandes d'allocations journalières, conformément à l'art 22 de la loi du 21 mars 1905.

Le Conseil après examen de ces demandes, donne les avis suivants :

Soutiens de famille.
Demandes d'allocations journalières.
Avis du Conseil.

	Boucau Harbin	-	avis très favorable
	Phomazeau Eugène	-	avis très favorable
Classe 1909	Comte Georges	-	avis très favorable
	Sorin Félix	-	avis favorable
	Prillon Edouard	-	avis favorable
Classe 1908	Boucau Eugène Louis	-	avis très favorable

Donner un avis favorable à ces demandes pour l'année 1907-1908

Monsieur le Président dépose sur le bureau 4 demandes de cartes d'incorporation,

Demandes de cartes d'incorporation

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne les avis suivants :

Classe 1909	Collet Jean - Baptiste	-	avis favorable
	Daquein Ernest	-	avis favorable
Classe 1908	Faniel Marius	-	avis favorable
Classe 1906	Constantin Adolphe	-	avis favorable

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que tous les ans à pareille époque, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'opportunité du curage des ruisseaux à effectuer.

Les ruisseaux qui intéressent la commune, sont :

- 1° celui de la Fajouze,
- 2° celui désigné sous le nom de Danube à Port-Kausteau.

Le Conseil municipal décide qu'il n'y a pas lieu de faire le curage des ruisseaux ci-dessus désignés, cette année, attendu qu'il l'a déjà été fait plusieurs fois et encore tout récemment.

Travaux divers à exécuter dans la commune de Rezé

Monsieur le Président rappelle au Conseil municipal que cette assemblée, dans sa séance du mois de novembre dernier a voté l'exécution de divers travaux présentant un caractère de haute urgence.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir ajouter à ces travaux :

- 1° la construction du chemin de la Havrerie à la Chaussée,
- 2° la construction du chemin de la Crocardière à la Havrerie-Milard

Le Conseil municipal après en avoir délibéré arrête comme suit le programme des travaux à exécuter dans la Commune de Rezé, de 1910 à 1912 :

l'avis :

1. Groses réparations à l'Église de St. Paul;
2. Groses réparations dans les presbytères ; -
3. Construction du chemin des Croix-Martin au Front ; -
4. Construction du chemin dit de Saperthuis, entre le Chemin S. S. et le c. p. n. 55 ; -
5. Recouvrement des fossés, route Nationale 187, quartiers de St. Paul et des Hauteurs ; -
6. Construction d'un égout collecteur rue du Futo. Baron ; -
7. Recouvrement du fossé dans la rue de la Frigidité ; -
8. Construction d'un égout collecteur et caniveaux parisi à Crentemoult ; -
9. Réamblais des rues Agresse et du Hâtelot à Crentemoult ; -
10. Réamblais sur divers points dans le hameau de la Haute-Flé ; -
11. Construction des chemins de la Croix-Sédard à la Courcivière et de la Moirière à la Chaustée ; -

Ouverture de crédits.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir voter les crédits ci-après :

- 100.00 - au profit des moudis de la Commune ;
- 50.00 - au profit des moudis (souscription nationale) ;
- 484.60 - registres de l'Etat-Civil ;
- 241.57 - assistance médicale gratuite et hospitalisation ;
- 43.69 - enfants assistés ;
- 0.60 - bulletins des lais ;
- 0.20 - remboursement d'emprunt à la caisse des dépôts et consignations

Total 617^{fr},66

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les susdits crédits qui seront prélevés sur les fonds disponibles de la Commune.

Caisse de la Vieillesse pour la vieillesse

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir voter annuellement une somme de 50 francs, à compter du 1^{er} Janvier 1900 au faveur de M. Marchais secrétaire de Maire pour être versée sur son livret de la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de M. le Maire et décide, que pour cette année, la somme sera inscrite au budget supplémentaire, et que, pour les années suivantes, et pendant toute la durée des fonctions de M. Marchais à la Maire, elle sera portée aux budgets suivants.

Demande de secours Hugo François

Monsieur le Président donne lecture au Conseil d'un rapport de M. Brogard agent voyer cantonal qui fait connaître que le Département ne peut servir la retraite sollicitée par le sieur Hugo François ex-cantonnier, et qu'il appartient à la commune seule de lui accorder le secours demandé.

Le Conseil municipal, vu le peu de ressources dont dispose la commune, rejette, à son grand regret, la demande du sieur Hugo François.

Exhaussement de Grand Noeu

Exhaussement de places de la Fle

Ecole Dépar de la Tessa

Conseil de Pré Revision des Villag

Exhaussement du ch.
de Grande C^{te} DE 385,
N^o du Conseil.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que presque tous les ans, aux moindres crues, le chemin de grande communication N^o 85, dans la traverse de la Haute-Île, entre le passage à niveau du chemin de la Haute-Île à Pommé, et l'extrémité ouest de ce village est submergé par les eaux de la Loire, et qu'alors toute circulation se trouve interdite, quelquefois même pendant plusieurs semaines. En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil de bien vouloir émettre un vœu pour l'exhaussement de ce chemin dans la partie ci-dessus désignée.

Le Conseil municipal.

Considérant qu'un exhaussement sur ce chemin rendrait le plus grand service, non seulement aux habitants de la Haute-Île qui n'ont que cette seule voie de communication pour se rendre à Pont-Kausseau, mais encore à tous les riverains de la Loire qui les affaires appellent fréquemment soit à Pont-Kausseau, soit à Nantes.

Considérant qu'en outre, un exhaussement atténuerait sensiblement au moment des grandes eaux la violence des courants qui se produisent dans les rues adjacentes à cette rue principale.

Par ces motifs,

Adopte le vœu proposé par Monsieur le Maire.

Exhaussement des rues
et places du village
de la Haute-Île.

Les dernières inondations ayant dégradé d'une manière extraordinaire les rues et places du village de la Haute-Île, Monsieur le Président expose au Conseil qu'il serait de la plus grande utilité d'apporter, le plus tôt possible, une amélioration à cet état de chose, en conséquence il prie l'Assemblée de demander le concours de l'Etat pour l'aider à mener à bien un travail sollicité depuis longtemps par une population laborieuse et des plus intéressante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que la commune fait de grands sacrifices pour l'entretien de la voirie urbaine, malgré le peu de ressources dont elle dispose,

Sollicite de l'Etat une subvention pour l'aider à faire des travaux de remblais dans ce hameau.

École départementale
de la Pertagoitière

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une lettre de M. le Préfet relative à une demande de hameau par un nommé Cheou habitant la commune de Kerzi, et admis à l'école départementale de la Pertagoitière.

Le Conseil municipal prie Monsieur Têlasque, conseiller municipal, de s'entendre à ce sujet avec le Directeur de cette école.

Conseil de Froid-Homme
Révision des listes électorales
- Obligée -

Sur l'envoi d'un décret en date du 22 Décembre 1909 portant réorganisation du Conseil des Froid-Homme de Nantes, la commune de Kerzi se trouve comprise dans la circonscription du dit Conseil.

En conséquence, et conformément à l'art. 10 de la loi du 24 mars

1907. Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir désigner 3 membres (un électeur survis, un électeur employé et un électeur patron) pour faire partie de la commission de révision des listes électorales.

Le Conseil municipal désigne :

- 1^o Electeur survis, Monhummel Bernard, Plâtrier. Paste-Lente,
- 2^o Electeur employé, Henri Auguste, employé. Lambreau,
- 3^o Electeur patron, Musseau Louis, Entrepreneur de maçonnerie Pont-Rousseau.

Compagnie des Messageries
de l'Oront

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal émet à nouveau le vœu, que la compagnie "Les Messageries de l'Oront" établisse, le jeudi et le dimanche pendant la saison d'été, un service supplémentaire, jusqu'à 10 heures du soir.

Terrain vague à Brantemoult

Sur la demande de Monsieur le Maire, le conseil décide d'acheter un terrain vague situé à Brantemoult, à l'angle de la rue Agassiz et de la route des Carités et d'en faire une place publique.

Congrès de Nancy.
Rapport Favard.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que M^r Favard, délégué par la Société "La Fraternelle de St Paul", au congrès de la Mutualité à Nancy, a déposé à la Maire, un rapport contenant des renseignements sur les questions qui ont été traitées sur tout en ce qui concerne la mutualité scolaire.

Le Conseil municipal remercie M^r Favard de ce rapport et décide qu'une copie sera conservée à la Maire.

Chemins des Trois-Hautins au
Pont, de la Morinière à
la Chaussée, de la Croix
Noire à la Croix-Hédard.

Le Conseil municipal a décidé d'exécuter les travaux de construction des chemins sus-mentionnés après : 1^o des Trois-Hautins au Pont, 2^o de la Morinière au village de la Chaussée, 3^o de l'ancien chemin de la Croix-Noire à la Croix-Hédard.

Dans sa délibération du mois de Novembre dernier, le conseil a voté les ressources nécessaires pour celui des Trois-Hautins au Pont, dont la dépense sera prélevée sur l'emprunt gagé au moyen d'une surtaxe de 5^o sur les droits d'Octroi sur l'alcool.

En ce qui concerne les chemins de la Morinière à la Chaussée et de la Croix-Noire à la Croix-Hédard, ils seront compris dans l'emprunt qui a fait l'objet d'un vote de 3 centimes extraordinaires au principal des quatre contributions directes dans la séance du 28 Novembre 1909, lesquels deux centimes seront définitivement votés au mois de mai prochain pour être portés au budget de 1911, de plus l'Assemblée générale de la subvention départementale à laquelle elle a droit pour l'exécution de ces travaux chemins seront autorisés. Le premier en 1910, les deux autres en 1911. Le Conseil accepte les souscriptions en argent et en nature pour les dits chemins et demande leur approbation par Monsieur le Préfet.

Tant et délégué à Roy les jours moisis et au sus d'été.

[Handwritten signatures and names: A. Utter, Ch. Patry, etc.]

Demande de
au Conseil G
de prolongem
de Escomay
Rousseau jus
Moulins.